

Massongy



BULLETIN MUNICIPAL N°5 - SEPTEMBRE 2018



Sommaire

LA COMMUNE

Le mot du Maire.....	3
Le transport à Haut Niveau de Service (THNS).....	4
Les gens du voyage	4
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).....	5
Le 14 juillet	5
Les fouilles archéologiques	6
Le budget 2018.....	8

ASSOCIATIONS

Initiaterre - la couveuse agricole	9
Le panier relais.....	9
La bibliothèque municipale	10
La ludothèque municipale	12
La Malle au Grenier	12

AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

Le CLAE	13
La vie des écoles.....	15
Le CCAS : Excursion 2018 - voyage des Massongiens.....	16

DIVERS

L'état civil.....	18
Antenne de justice de Thonon-les-Bains.....	19
Allocation pour la diversité dans la fonction publique.....	19
Frelons asiatiques.....	22
Apiculture - déclaration des ruches	23



Le mot du Maire

L'ÉTÉ EST ARRIVÉ À SON TERME

Dans l'ensemble il fut très agréable bien qu'un peu chaud parfois.
La rentrée scolaire s'est très bien passée, le nombre d'élèves est stable par rapport à l'année passée.

Tout au long des vacances d'été, d'importants travaux ont été réalisés dans le groupe scolaire : pose d'un vidéo projecteur, peinture dans les classes, pose de stores en PVC et de rideaux métalliques à toutes les portes et fenêtres, malheureusement déjà enfoncés pour deux d'entre eux par quelques personnes en mal de reconnaissance. Franchement c'est décourageant.

Enfin, dès cet automne, la clôture qui va entourer tout le secteur des tennis et terrains attenants sera posée suivant les recommandations des services de la gendarmerie.

L'agglomération a repris le dossier de la vidéo surveillance et nous ferons le maximum pour nous équiper au plus vite afin de connaître enfin les petits peintres en herbe qui prennent un malin plaisir à taguer les murs du sous-sol de la salle des fêtes et qui montent sur le toit.

« Pendant la période du **22 octobre au 2 novembre 2018** (période des vacances de la Toussaint), la maison « Notta » qui est située à l'angle entre la RD1005 et RD225 va subir les assauts des pelles mécaniques et disparaître ce qui nous permettra, en accord avec les services de la voirie départementale, de réfléchir à la meilleure façon d'aménager ce carrefour pour améliorer la sécurité de tous.

Pendant toute la durée des travaux, la route de l'Église va être mise en sens unique descendant en direction du feu tricolore.

Les habitants de la route de l'Église pourront accéder à leur domicile par la rue de l'Oratoire

(qui sera mise en sens unique montant), par la route de Prailles ou par la route du Bourg. Nous nous excusons pour la gêne causée par ces travaux et nous comptons sur votre compréhension. »

Dès le mois de septembre, les travaux de renaturation du « Vion » entre la route de Messery et la route de Conches et ceux de la « Bévière » du chemin de la Goutte au chemin du Nant des Mules débuteront.

Enfin, l'entreprise de charpente a été missionnée afin de réaliser dans un premier temps, la toiture de l'habitation de la « ferme Quincy », tout cela en attendant de conclure l'acquisition avec la Paroisse de la partie qui héberge le théâtre et poursuivre la rénovation des toitures du corps de ferme encore couvert.

Et le presbytère me direz-vous ?
Et bien malgré les actions de certains empêcheurs de tourner en rond, l'architecte nous a promis une consultation dès cet automne pour un démarrage des travaux en début d'année. Nous croisons les doigts car au vu de l'état des lieux réalisé par le cabinet d'études, cette rénovation devient de plus en plus urgente, l'état de la bâtisse se dégradant toujours plus vite.

Chères Massongiennes, Chers Massongiens, après des vacances, qui je l'espère ont été très bonnes pour vous, mon Conseil Municipal et moi-même, souhaitons à tous une excellente rentrée.

Le Maire,

François ROULLARD

Le Transport à Haut Niveau de Service (THNS)

Au départ, Bus à Haut Niveau de Service et au fil du temps celui-ci est devenu Transport à Haut Niveau de Service. C'est une ligne de bus installée sur la RD1005 entre Thonon-les-Bains et Genève. Elle aura un cadencement précis et rapproché avec au final des passages toutes les 1/2 heures voir tous les 1/4 d'heures afin de limiter au maximum l'encombrement des véhicules individuels.

Il sera dans tous les cas, si cela est possible en site propre, c'est-à-dire en dehors de la circulation automobile et où cela sera impossible, le THNS sera rendu prioritaire avec un système de feux. Vous imaginez bien que ceci ne sera pas simple à mettre en œuvre, cependant Thonon Agglomération, le Syndicat Intercommunal d'aménagement du Chablais (SIAC) et le Département de la Haute Savoie y travaillent et espèrent voir aboutir ce projet rendu indispensable au vue de la surcharge de trafic engendré par le flux des frontaliers matin et soir.

Nous l'avons tous constaté, les comptages du département le confirme, en 2017 entre la moyenne du trafic sur la RD1005 est de plus de 20 000 véhicules par jour et plus de 24 000 en période de pointe. Ce chantier est un travail de longue haleine.



Dans un premier temps, des couloirs d'approches seront aménagés de chaque côté de Douvaine et de Massongy, ensuite côté Sciez et traversée de Bonnatrait, des secteurs particulièrement chargés puis Margencel et Anthy et enfin l'entrée de Thonon-les-Bains.

Le planning prévisionnel est le suivant : Délibération des instances et reprise du dossier de déclaration d'utilité publique fin 2018, concertation inter-administrative et enquête publique 2019. Le démarrage des travaux du programme phase 1 est prévu début 2021.

Les gens du voyage

Cette année 2018 nous a particulièrement épargnée au niveau des envahissements de nos amis des gens du voyage. Certes en début d'été, un groupe pour le moins difficile a envahi le terrain de l'association d'aéromodélisme, un jeudi, au grand désespoir de ses membres qui recevaient le week-end un concours régional préparé et attendu depuis plusieurs mois.

Les démarches ont été accomplies le jour même afin de demander leur expulsion, malheureusement face au manque de réactivité de la Préfecture de la Haute-Savoie, le concours n'a pas pu avoir lieu et les membres de l'association n'ont pu que déménager leurs infrastructures à Messery pour pallier au plus urgent. La météo et plus particulièrement la pluie est venue à notre secours assurant leur départ sans l'aide des services préfectoraux. Par la suite, contrairement à certaines communes encore occupées aujourd'hui nous n'avons pas eu de problème particulier avec les gens du voyage, dieu merci.



Enfin, vous avez pu le constater, notre aire d'accueil vers « frêne » est actuellement abandonnée. En effet, son locataire a préféré partir, gêné qu'il était, m'a-t-il dit par la présence de la ferme à proximité du terrain. Le Syndicat Mixte des Gens du Voyage Sédentarisés ou non Sédentarisés du Chablais (SYMAGEV) va néanmoins équiper ce lieu comme partout ailleurs de petits chalets bois en attendant une nouvelle famille en voie de sédentarisation comme « ils disent. »

Pour terminer, suite à une rencontre avec les représentants du même SYMAGEV, nous avons appris que le plan départemental d'accueil des gens du voyages était en révision et qu'à terme, Massongy devra mettre à disposition un nouveau terrain d'accueil pour une autre famille en voie de sédentarisation.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), encore un sigle, a été initié par la Communauté de Communes du Bas-Chablais (C.C.B.C.), avant la mise en place de Thonon Agglomération. Il avance doucement mais sûrement.

Bien que très pénalisant au vu des surfaces à bâtir qui vont drastiquement diminuer, il a pour avantage d'établir des règles d'urbanisme identiques sur toutes les communes formant l'ancienne C.C.B.C. Le cabinet d'études Epode est chargé par Thonon Agglomération d'élaborer le projet.

Concernant le zonage, un document de travail a été remis au Maire sur lequel apparait notamment la zone urbaine principale. À l'intérieur de celle-ci, les terrains vierges de toute construction ont été recensés pour évaluer la capacité constructible théorique qui est chiffrée à plus de 12 hectares.

Au cours des différents contacts et réunions qui ont déjà eu lieu, Thonon Agglomération a rappelé aux élus que pour répondre aux attentes de l'État, il était nécessaire de trouver encore plus de zones agricoles sur son territoire. De ce fait, la mairie a constaté depuis plus d'un an, une augmentation des dépôts de dossiers d'urbanisme, notamment dans les zones appelées à devenir inconstructibles dans le nouveau P.L.U.i.

Thonon Agglomération espérant l'approuver fin 2019, tout va s'accélérer avec la mise en place de

sursis à statuer sur les prochaines demandes de permis de construire ou de permis d'aménager, dans les secteurs où un déclassement de terrains est inéluctable.

En parallèle, le cabinet d'études Epode travaille actuellement sur le règlement d'urbanisme du PLUi. À travers un formulaire, la mairie lui a fait part des difficultés qu'elle rencontrait au quotidien dans l'application du règlement d'urbanisme en vigueur afin qu'il en soit tenu compte, dans la mesure du possible, au niveau de l'élaboration du prochain.

Nous sommes conscients que la mise en place du futur PLUi ne va pas faire plaisir à tout le monde. Mais c'est ainsi, beaucoup de terrains constructibles vont devenir inconstructibles, avec toute l'injustice que cela engendre, notamment dans le cas de partage.

Nous déplorons par ailleurs la diminution des surfaces à bâtir qui vient en opposition avec le nombre de logements sociaux prévus dans le Plan Local de l'Habitat (P.L.H., encore un sigle). Il est en effet nécessaire d'apporter une solution au très grand nombre de demandes de logement social insatisfait à ce jour.

Face à tous ces bouleversements, nous vous assurons que le Conseil Municipal fait le maximum pour préserver au mieux les intérêts de la commune et de nos concitoyens auprès des instances de Thonon Agglomération.

Le 14 juillet

Comme chaque année à l'occasion du 14 juillet, une commémoration de la fête nationale a lieu au monument aux Morts. Puis la municipalité a offert à ses administrés le verre de l'amitié accompagné de quelques victuailles.

Cette tradition permet aux Massongiens de se rencontrer, de se retrouver et d'échanger. Cette année encore, le public, toute génération confondue, était une fois de plus au rendez-vous.

Un moment de convivialité, qui s'est prolongé le soir avec le feu d'artifice. Il a été tiré malgré une météo peu engageante vers la salle des fêtes et qui a illuminé le ciel de Massongy d'une magnifique pluie d'étoiles. Une buvette avec de la musique a été organisée par l'Association la Tirelire des Ecoles.



Fouilles Archéologiques



DÉCOUVERTE REMARQUABLE D'UNE DALLE DE PIERRE SCULPTÉE DU NÉOLITHIQUE À MASSONGY

En amont du projet d'aménagement d'un lotissement au lieu-dit « Chemin des Grandes Vignes » sur la commune de Massongy, en Haute-Savoie, une équipe d'archéologues de l'Inrap réalise, sur prescription de l'État (Drac Auvergne - Rhône-Alpes), une fouille depuis le 23 mai et jusqu'à mi-septembre 2018. D'une surface d'environ 6 000 m², cette opération archéologique porte sur des habitats du Néolithique (*allant de 3900 à 3000 ans avant notre ère*) et de l'âge du Bronze (*vers 1000 ans avant notre ère*).

C'est la première fois qu'un site d'habitat et artisanal du Néolithique moyen (vers 3900 ans avant notre ère) est fouillé sur la rive française du lac Léman.

Une découverte rare a été faite également sur le site avec la mise au jour d'un monument cultuel constitué d'une pierre à cupules entourée de dalles sculptées sur champ monumental.

Ce monument connaît sans doute plusieurs phases d'utilisation entre 3900 et 1000 ans avant notre ère. Dans le secteur, trois pierres à cupules découvertes anciennement sont connues à Massongy, à Anthy-sur-Léman et à Messery, mais c'est la première fois, qu'une telle pierre est retrouvée en contexte, associée à d'autres dalles dressées et dont les périodes d'occupations vont pouvoir être analysées.



Cupules : petites cavités creusées



Des villages du Néolithique et de l'âge du Bronze

À Massongy, la période d'occupation la plus dense est datée du Néolithique moyen au Néolithique final avec une succession d'habitats allant de 3900 à 3000 ans avant notre ère. De très nombreuses traces de poteaux permettent de voir combien la densité des maisons est importante. Après une longue période d'abandon, une grande zone artisanale composée de nombreux fours, liée là encore à un village, se met en place à l'âge du Bronze, vers 1000 ans avant notre ère.

Cette opération de Massongy fait partie d'un vaste ensemble d'interventions débutées en 2009 à Chens-sur-Léman et ayant permis d'identifier de nombreux habitats du Néolithique moyen, vers 3900 ans avant notre ère et de l'âge du Bronze entre 1500 et 700 ans avant notre ère.

Une zone culturelle et funéraire

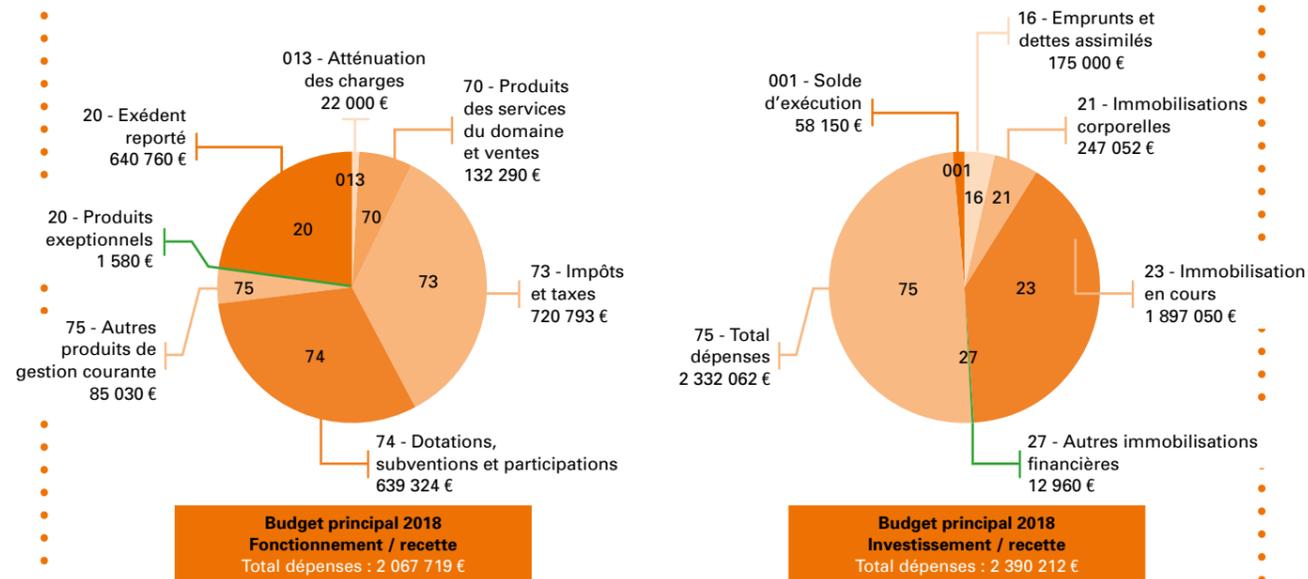
À côté de ces habitats multiples, une zone culturelle et funéraire s'est développée. Elle se focalise autour d'une grande dalle de pierre sculptée de 3 m de long et de 50 cm d'épaisseur. Elle est parsemée de très nombreuses petites cavités creusées appelées cupules qui forment des groupes de trous sur le dessus et sur les côtés.

Autour, de nombreuses petites dalles sur champ étaient posées, dont plusieurs étaient sculptées de motifs, là encore de cupules mais aussi de lignes incisées.

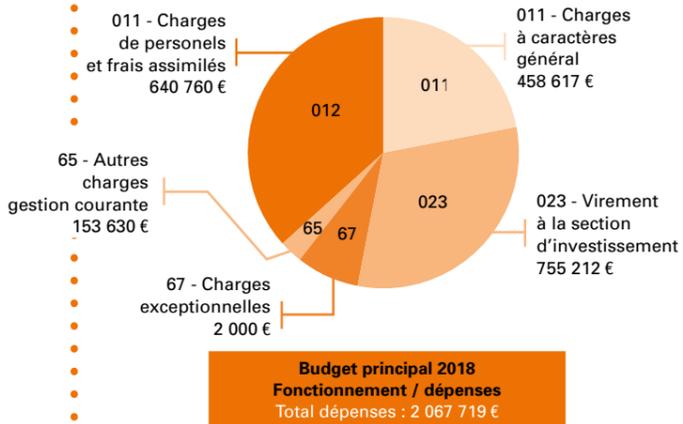
Cet ensemble monumental connaît sans doute plusieurs phases entre 3900 et 1000 ans avant notre ère.



Le budget 2018

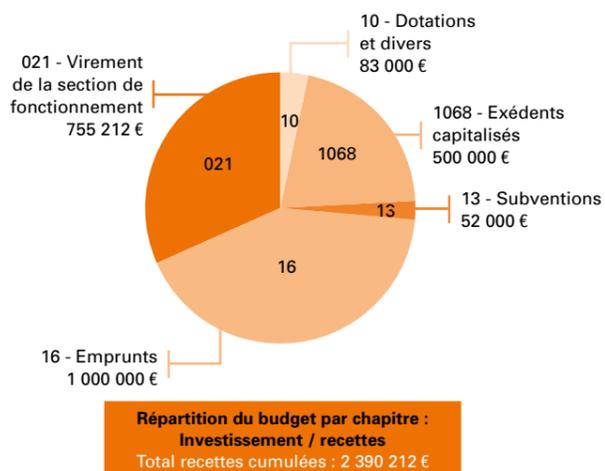


Le budget 2018 a été voté à l'unanimité des membres présents et sans augmentation de la fiscalité locale. Le budget de fonctionnement s'élève à 2 067 719.00 Euros et celui d'investissement à 2 390 212.00 Euros.



EN INVESTISSEMENT, LES PRINCIPALES DÉPENSES INSCRITES SONT :

- l'aménagement d'un columbarium
- l'achat d'une partie d'une copropriété à Quincy
- la pose de volets roulants à l'école
- le changement de la chaudière de l'Église
- divers matériels pour le service technique
- le changement de la porte d'entrée de la salle des fêtes
- l'achat de tablettes pour l'école et la pose d'un tableau numérique
- l'achat de sièges pour le secrétariat de la mairie
- la réfection des toitures de l'habitation et de l'ancienne ferme de Quincy
- la pose d'un grillage autour du complexe scolaire et du terrain de sport
- la réalisation du parking de Sous-Etraz
- la réfection de diverses voiries
- la démolition de l'ex-maison NOTTA
- le diagnostic du réseau d'éclairage public
- la rénovation du presbytère



Initiaterre... La couveuse agricole



PENSEZ GLOBAL, MANGEZ LOCAL !

Les quatre maraîchers engagés de la Couveuse d'Activités Agricoles INITIATERRE vous invitent à découvrir leur marché à la ferme.

Vous y trouverez des étals richement fournis en légumes bio produits à Massongy, dont de nombreuses variétés de tomates anciennes, ainsi que d'autres produits fermiers du Bas-Chablais (pain, œufs, produits laitiers,...).

VENTE À LA FERME
tous les mardis et vendredis de 16h à 19h
34 route de l'église, 74140 Massongy
06 66 26 57 01

Panier Relais

APPEL À LA SOLIDARITÉ

Nous recherchons une personne bénévole pour la préparation des collectes de la BANQUE ALIMENTAIRE qui ont lieu en novembre et au printemps dans le Bas Chablais.

Il s'agit d'un travail qui dure quelques heures sur 1 mois lors de chaque collecte.

Si vous disposez d'un peu de temps en automne et au printemps et que vous êtes sensible à la détresse des plus démunis d'entre nous, n'hésitez pas à nous contacter.

Laisser un message en cas d'absence, vous serez rappelé.

Par ailleurs, si vous êtes disponible un ou deux lundis après-midi et avez des connaissances en informatique, venez rejoindre notre équipe de bénévoles.

C'est de tout cœur que nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire cet appel et dans l'espoir d'une réponse, nous vous adressons, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

René MEYNET, président

No 04 50 35 65 29 – 07 80 05 90 26
(Annie Fichard)
fichard@wanadoo.fr



La Bibliothèque Municipale

APPEL À BÉNÉVOLES

Les 7 bibliothécaires, toutes bénévoles, souhaitent étoffer leur équipe. Si vous souhaitez les rejoindre pour quelques heures, vous êtes les bienvenus. Prendre contact directement sur place.

ALERTE POUR LES BDVORES !



Tome 1 à 4

Tome 1 à 5

La bibliothèque a intégré une centaine de BD récentes de tous les genres (manga, anticipation, société, fantasy, comics...) au rayon adulte, pour un montant de 1340,42 Euros.

Cette collection thématique a été acquise grâce à la subvention allouée par le Conseil Savoie Mont Blanc (1000 Euros) dans le cadre des aides au soutien à la lecture publique. Le solde a été pris en charge par la municipalité.

Une animation sur le thème de la BD sera programmée prochainement.

Et toujours des nouveautés à découvrir dans nos rayons... romans, polars, documentaires



Le 30 juin dernier, la bibliothèque a organisé une rencontre avec Mme Sandrine Duchesne Louya, éducatrice Montessori.

Elle a publié aux éditions Larousse un ouvrage destiné aux enfants de 3 à 6 ans sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

À vos agendas : une nouvelle séance est programmée pour le samedi 20 octobre 2018 de 10h30 à 12 h. Réservation conseillée !



Françoise a proposé pour les petits durant ce semestre un raconte / tapis tiré d'un conte traditionnel : Les trois petits cochons ainsi que des Kamishibai. (pièces de théâtre sur papier)

La Bibliothèque Municipale (suite)

EXPOSITION PLUME & COMPAGNIE



Les lecteurs et les visiteurs ont pu découvrir l'univers fabuleux des oiseaux en février 2018 grâce à une exposition interactive. Les scolaires ont bénéficié d'une visite guidée. Découverte d'oiseaux grandeur nature, nombreux ouvrages et panneaux explicatifs, contes... Trois ateliers leur étaient proposés. Découverte de l'expo avec les tablettes numériques, découverte des oiseaux de nos jardins et un atelier « jeux de mots ».



Les bénévoles accueillent les élèves des classes maternelles et primaires mensuellement pour le prêt de livres.

Les biblios clowns, Nono et Fanfan, ont animé une séance sur le thème du cirque à tous les écoliers.

Les élèves des classes de GS/CP et CP/CE1 ont réalisé des têtes de clowns à la manière d'Arcimboldo. Giuseppe Arcimboldo est un peintre

italien. Sa principale œuvre est un tableau où chaque tête de personnage symbolise une saison. Ce tableau au caractère étrange et extravagant a été peint en 1563. La technique est surprenante : il a utilisé des légumes, des fruits et des fleurs pour réaliser ses personnages (exemples : cheveux raisins, joues pommes, cheveux branches...)

Harry Potter

AVIS À TOUS LES MOLDUS ET AUX APPRENTIS SORCIERS !
À l'occasion des 20 ans de la sortie d'Harry Potter, nous vous invitons à une soirée anniversaire en novembre.

La bibliothèque compte 566 lecteurs. Notre plus jeune adhérent se prénomme Gaspard, né le 10 mai dernier il a été inscrit début juin 2018.

Ce bébé-lecteur pourra ainsi découvrir l'univers des livres (livres en tissu, en mousse, cartonnés...), des imagiers, des histoires, des comptines, des berceuses... Blotti dans les bras de sa maman ou de son papa, il va entendre des mots merveilleux qui vont s'inscrire dans sa mémoire et ainsi s'approprier la musique de la langue.

Bienvenu Gaspard dans le monde de l'imaginaire !

La Ludothèque Municipale

La ludothèque de Massongy accueille petits et grands, les 2ème et 4ème mercredi du mois, de 15h30 à 17h30, au-dessus de la bibliothèque, pour du jeu sur place ou du prêt.

Toutes les activités sont gratuites.

Venez découvrir les nouveaux jeux dès la rentrée.

Une animation Origami, cartes et décorations de Noël aura lieu le samedi 24 novembre de 10h à 12h, sur place, ouverte à tous.

Ouverture les :
Mercredi 12 et 26 septembre,
10 et 25 octobre,
14 et 28 novembre
et le 12 décembre 2018.



La Malle au Grenier Théâtre de Quincy



Voici quelques dates importantes pour la saison prochaine

Le 6^e festival de théâtre « Quincy soit-il ! » aura lieu les 23, 24 et 25 novembre 2018 comme chaque année au Théâtre de Quincy et à la salle des fêtes.

La troupe des adultes reprendra « La grande et fabuleuse histoire du commerce » de Joël Pommerat, les 19, 20 et 21 octobre 2018 au théâtre de Quincy.

La Malle au Grenier propose différents ateliers théâtre. Pour les enfants à partir du CE1: le mercredi de 10h à 11h30 ou de 13h30 à 15h. Un nouveau cours sera ouvert la saison prochaine pour les collégiens de la sixième à la quatrième : le mercredi de 15h00 à 16h30. Ces ateliers sont dirigés par Catherine Canovas et Jean-Marc Thiébaud.

Pour l'atelier des ados de la troisième à la terminale : le jeudi de 18h30 à 20h. Ce cours est donné par Marie Canovas. Les représentations de tous ces ateliers auront lieu les 24, 25 et 26 mai 2019 au théâtre de Quincy. Une représentation est donnée chaque année, uniquement par les enfants, à l'EHPAD La Roselière de Bons-en-Chablais.

Enfin l'atelier adulte s'adresse à tous, avec ou sans expérience, il suffit d'avoir envie de découvrir le monde du théâtre. Les répétitions ont lieu le mercredi de 18h30 à 20h. sur la scène du théâtre de Quincy avec présentation d'un spectacle en fin d'année.

Renseignements : Catherine Canovas
06 78 13 72 23
contact@malleaugrenier.com
www.malleaugrenier.com

Les ados de La Malle au Grenier



AFFAIRES SOCIALES & SCOLAIRES

Le CLAE Accueil de loisirs



Sortie à la Pierre à Martin à Ballaison



Sortie à la piscine de Thonon-les-Bains



Sortie au parc de Thénieres à Ballaison

Le Service Enfance et Jeunesse accueille vos enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00.

Toute l'équipe du Service Enfance Jeunesse espère vous retrouver plus nombreux encore aux prochaines vacances.

Le CLAE Accueil de loisirs (suite)



Sortie au lac de la Beunaz



Sortie au lac de la Beunaz



Sortie au lac de la Beunaz

Cet été, chaque jour, 2 activités étaient proposées et plusieurs sorties ont été organisées en dehors du Centre de Loisirs.

Les moments forts ont été :

- La randonnée à Ballaison (Domaine de Thénières et Pierre à Martin)
- Sorties à la Piscine de Thonon-les-Bains
- Journées plage à Excenevex
- Mini-camp sur 2 jours et 1 nuit en hébergement insolite au Lac de la Beunaz à Saint-Paul-en-Chablais où les enfants ont pu profiter des activités suivantes :
- Canoë, Pédalo, Stand-up paddle, Tubbing,
- Télébeune (tyrolienne aquatique), Mur d'escalade aquatique, Piscine, Plongeur, Trampoline,
- Châteaux gonflables, Labyrinthe en filet.

Ces vacances d'été ont été une réussite et nous avons été très heureuses de partager tous ces moments avec les petits Massongiens.

La vie des écoles

LES MATERNELLES AUX AIGLES DU LÉMAN

Une sortie d'une journée aux Aigles du Léman a été organisée pour l'ensemble des élèves de l'école maternelle.

Au fil de cette journée, les enfants ont découvert différents rapaces (aigles, pygargues, vautours dont un condor, hiboux etc.) et assisté à 5 spectacles. C'était une très bonne journée pour tous.



DÉCOUVERTE DE LA MONTAGNE EN CYCLE 2

Le mardi 19 juin, sous un soleil radieux, les classes de CP-CE1 de Mme Blandin et de CE1-CE2 de Mme Bourgeois-Matéos sont allées découvrir Bellevaux et la belle vallée du Brevon.

Le matin, était organisée la visite du musée de la faune et de la flore au coeur du village de Bellevaux (*recherche parmi les animaux naturalisés puis découverte du jardin et des fleurs de montagne*).

Après un pique-nique en plein champ, les classes ont marché pour trouver le coin idéal entre torrent et vue sur les montagnes pour profiter de ce paysage et le croquer...

Plein de belles découvertes très appréciées des enfants !



Enfants et parents dessinant le paysage

La vie des écoles (suite)

CLASSE VERTE

Les 6,7 et 8 juin 2018, l'ensemble des élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école sont partis en classe découverte au centre Les Chamois à Arâches-la-Frasse en Haute-Savoie pour découvrir diverses activités en lien avec la montagne. Au cours de ces 3 jours, ils ont ainsi pu faire un parcours découverte en forêt, une course d'orientation, de l'art visuel autour des paysages montagnards et du tir à l'arc.

Cela leur a permis de s'épanouir dans de nouvelles activités et d'apprendre à vivre ensemble dans un cadre différent de l'école.

L'équipe enseignante remercie le Conseil Général, la Mairie de Massongy et l'association de la TEM qui ont financé ce projet et espère pouvoir le renouveler dans deux ans.



Le CCAS Excursion 2018 : Voyage des Massongiens

Premier arrêt, base intermédiaire, altitude environ 2180 mètres, là se trouve un jardin botanique recensant une grande partie de la flore alpine mondiale mais aussi et surtout le restaurant, celui-ci a de grandes baies nous assurant une très belle vue sur les montagnes et glaciers environnants. Le repas se passe vraiment bien, le menu succulent

et copieux est très apprécié de l'ensemble des convives : charcuterie traditionnelle accompagnée de châtaignes chaudes enrobées de miel – civet de cerf – polenta et petites saucisses sauce tomate – tarte aux petites framboises de montagne – café.

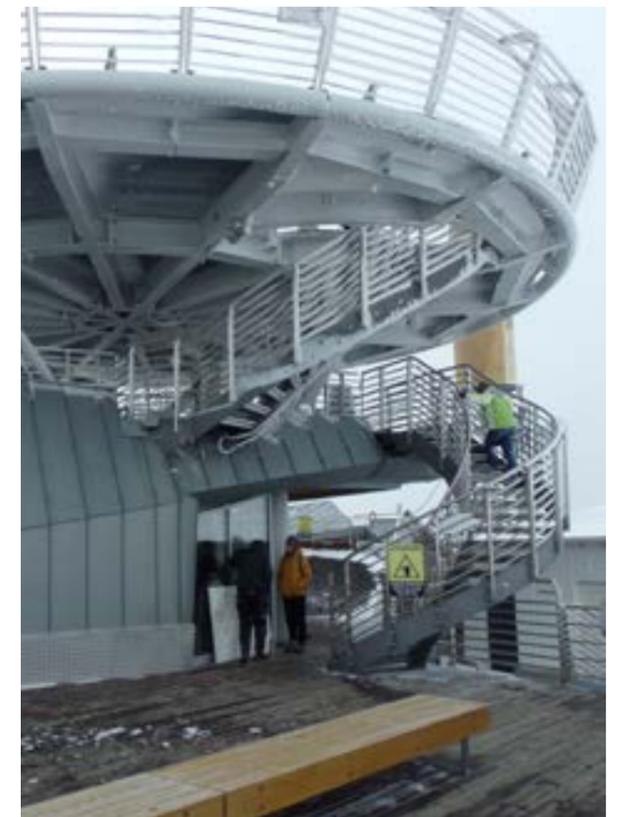


Après cet excellent repas, montée au second et dernier niveau « la pointe d'Helbronner », 3400 mètres – température moins 4, un petit vent nous donne un ressenti de moins 7 selon le personnel. Ici la vue est splendide, la terrasse métallique du haut est un peu glissante à cause du givre mais les montagnes tout autour sont majestueuses, le Mont-Blanc est un peu caché par la grisaille qui navigue, monte, redescend, c'est dommage mais tout de même superbe vue au sommet.

Après quelques achats aux boutiques, retour et quartier libre dans Courmayeur, ici aussi shopping – petit café et glace : Ha ! Les glaces italiennes comme disent nos jeunes « elles déchirent ».

Enfin, vers dix-huit heures il est temps de rentrer. Le retour se passe bien, un peu d'attente à l'entrée du tunnel mais cela ne nous empêche pas d'être de retour à vingt heures place de la mairie, fatigués mais tous très heureux de notre journée.

Encore merci à Denis notre chauffeur et à tous les participants à cette escapade et bien sûr au C.C.A.S. de notre commune pour le choix judicieux de cet endroit.



Le CCAS Excursion 2018 : Voyage des Massongiens

Au petit matin de ce 1er septembre plusieurs personnes attendent place de la mairie. Le temps est mitigé, nuageux avec quelques éclaircies a dit Monsieur Météo. Néanmoins se sont quarante-neuf passagers qui s'installent dans le bus, celui-ci est complet.

Huit heures précises, départ vers l'Italie, petite pause avant le tunnel, casse-croûte offert par le C.C.A.S. : jambon – saucisson – tomme et reblochon, arrosés de vin et de cidre doux de Patrick.

Puis en route, Denis notre chauffeur nous explique au passage les nouvelles règles de sécurité de transit au tunnel du Mont-Blanc et nous voilà arrivés à Courmayeur base de départ du Sky-Way.

Ce téléphérique possède deux grandes cabines, contenance possible 80 personnes, celles-ci sont rondes et, particularité lors de l'ascension, elles tournent doucement sur elles-mêmes permettant de voir tout l'environnement.



L'état civil

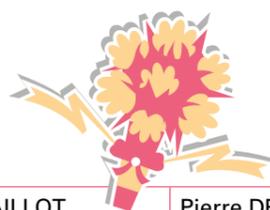
Naissances :

Côme CHIRAT COURTIN, le 9 décembre 2017	Gaspard PERAN, le 10 mai
Clara OSTER, le 28 janvier	Lénéa DE SOUSA, le 16 juin
Kelly FAVRE, le 27 février	Loris PEREZ VESIN, le 26 juin
Marie RUFFIEUX, le 1 ^{er} mars	Jade BRETEAU, le 1 ^{er} août
Juliann FORT, le 08 mars	Sacha GOUSSARD, le 24 août
Jeanne VOLLET, le 05 avril	



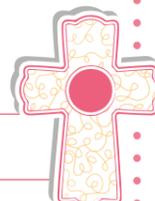
Mariages :

Pascal VIAUX et Marie-Christine GRAILLOT, le 16 décembre 2017	Pierre DETURCHE et Sandrine GRILLET, le 16 juin
Fares BOUKADIDA et Clémence FAMY, le 31 mars	Killian SORRENTI et Océane DIVES, le 07 juillet
Joël PINTO et Elsa BARBOSA, le 28 mai	Bernard MUDRY et Myriam FRERE, le 21 juillet
Mikel MUSLIA et Océane RAMIQI, le 4 juin	Zohra TATA et Karine BUZZARELLO, le 25 août



Décès :

Alexis DURET, le 2 décembre 2017	Martine GUERIN, le 22 février
Tom GRÜNDMANN, le 12 décembre 2017	Bernard GARNIER, le 16 mars
Louise LYARDET née ROULLARD, le 28 décembre 2017	Irène ENDERLEIN née WALTER, le 19 août



Antenne de Justice et du Droit Un service gratuit, anonyme et confidentiel

Désormais coordonnée par Thonon Agglomération, l'Antenne de Justice et du Droit en Chablais est un lieu d'information sur les droits et les devoirs de chacun.

Ouverte à tous, elle propose un accompagnement pour les victimes ainsi qu'un espace de résolution des conflits.

C'est un service de proximité, gratuit, anonyme et confidentiel qui, pour chacun d'entre nous, permet :

- L'accès au droit

Des juristes vous renseignent sur des questions relatives au droit du travail (contrats de travail, procédures de licenciement...), au droit de la famille (pensions alimentaires, PACS, séparations...), au droit locatif... Du lundi au vendredi, sans rendez-vous. Quant au Défenseur des Droits, il peut vous aider si vous êtes victime d'une discrimination, si vous avez un litige avec un service public, si vous souhaitez garantir les droits d'un enfant... Sur rendez-vous.

- L'aide aux victimes

Le service d'aide aux victimes assuré par l'association AVIJ des Savoie vous informe et vous aide dans vos démarches si vous êtes victime de violences, d'agressions sexuelles, de vols, d'escroqueries... Sur rendez-vous.

- L'aide à la résolution amiable des litiges

La conciliation civile vous offre la possibilité de régler à l'amiable un litige vous opposant à votre propriétaire, votre voisin, un artisan... Sur rendez-vous.



Antenne de Justice et du Droit en Chablais
10, chemin de Morcy – Tour N° 15 – La Versoie
74200 Thonon-les-Bains - Tel : 04 50 17 04 82

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.
(sauf le jeudi matin : ouverture à 9h30)

Allocation pour la diversité dans la fonction publique 2018-2019

Des aides seront attribuées pour soutenir financièrement les candidats les plus méritants dans le cadre de leur préparation aux concours dans la fonction publique dans les catégories A et B. Chaque candidat sélectionné sur critères de ressources et de mérite, bénéficiera d'une aide financière de 2 000 euros.

Ces aides sont adressées aux étudiants, aux personnes sans emploi, aux élèves des classes préparatoires au concours d'accès aux écoles de service public.



CONNECTEZ-VOUS AU SITE INTERNET
DE LA PRÉFECTURE DE RÉGION POUR LES CONDITIONS :
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes/Actualites/Allocation-pour-la-diversite-dans-la-fonction-publique-Une-aide-de-2000-pour-preparer-les-concours>

Renseignements : allocations-diversite@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr

Urbanisme

Autorisations délivrées au cours du 1^{er} semestre 2018

DÉCLARATIONS PRÉALABLES		
Consorts BERTHERAT BRON KONYVES	2, chemin des Grandes Conches	Division en vue de construire
PIBOULEAU Michel	11, impasse du Banset	Pergola bioclimatique
BIRKETT Josette	Les Hutins	Division en vue de construire
PEILLEX Paul Lucien	21, route de Genève	Portail et clôture
LAURENT Nicolas	24, route de Prailles	Changement de la couleur des façades, des menuiseries, des volets et des portes de garage, agrandissement d'1 fenêtre existante
ROSSI Emmanuelle	5, chemin des Grandes Conches	Transformation du grenier en pièce habitable, pose de 2 velux
WISMER Ariane	8, route de Conches	Pose d'1 velux
DUFOUR-KELLER Marc	Moulin Charvet	Création de portes fenêtres et fenêtres sur bâtiment existant
DE MATOS Manuel	3, route du Coin Cornu	Ravalement de façades
SALMERON Trinidad	3, impasse Le Banset	Remplacement portail et grillage
GIGLIO Mario	38, route de Conches	Piscine
DIETRICH Marie Josèphe	29, route du Bourg	Réfection de la toiture, suppression d'1 velux et pose de 2 velux sur garage
GAINARD - FILLON Sandrine	6, impasse du Banset	Véranda
MATHIEU Jean-François	12, route de Conches	Extension d'une construction existante
INITIATERRE	34-38, route de l'Eglise	Installation d'un tunnel de maraîchage
ROSSIER Louis Emmanuel	13, route de Prailles	Clôture et pose de 3 portillons
BOSSON Gilbert	2, route de Messery	Réfection du toit, pose d'1 velux et d'1 fenêtre
DUFOUR Mickaël	2, chemin des Folesses	Pose d'1 porte fenêtre et d'1 garde corps
PAGLIAZZO Pascal	48 B, route de l'Eglise	Portail
JOKSIC Michel	Route du Coin Cornu	Modification des façades, création de velux
MAUSSET Julien	1, route de la Tour	Installation photovoltaïque intégrée en toiture
PORTIER Pierre	3, chemin du Moulin	Murs en pierres sèches
Succession de SAUTIER Yves	Grandes Conches	Division en vue de construire
ROUFFINEAU Dominique	18 B, route de Prailles	Piscine
TAVARES Ruben	34 bis, route de Sous Etraz	Modification de la porte d'entrée et création de 3 velux
PEREZ Yoann	18, route de Prailles	Construction de 2 poteaux et d'1 portail
LIENART Moïse	5, route des Borottes	Abri de jardin
DONNA Martine	20, route du Coin Cornu	Création d'1 fenêtre

Urbanisme

Autorisations délivrées au cours du 1^{er} semestre 2018

PERMIS DE CONSTRUIRE		
SCI LEMAGNE représentée par DETRAZ Maud	29, route de Messery	Changement de destination d'une maison individuelle et transformation du garage en salle d'exercices
DETURCHE Anne-Marie	14, route de Sous Etraz	Diminution de l'emprise au sol d'un ancien bâtiment agricole et réfection de la toiture à 1 pan en 1 toiture à 4 pans
DETURCHE Henri	Route de Bardenuche	Construction d'une maison d'habitation
LACHAVANNE Cédric et Stéphanie	Les Rottes	Construction d'une villa
SOLIVEAU Cédric	13, route de Bardenuche	Travaux sur construction existante
AMORIM Monica	Route de Chevilly	Construction d'une maison individuelle
DETURCHE Michel	11, route de Bardenuche	Construction d'une maison individuelle

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF		
HUBLART Sébastien et HUBLART Isabelle	Chemin de Thénières	<i>VILLA 1</i> : Fermeture du renforcement du RDC - <i>Façade Sud</i> : modification d'1 ouverture - <i>Façade Ouest et Nord</i> : suppression du renforcement au RDC - <i>Façade Nord</i> : modification des ouvertures et réduction du balcon - <i>Façade Est</i> : modification des ouvertures. Modification de la teinte des façades
MPP REY	Chemin de Thénières	- Modification de l'accès au terrain - Implantation d'un garage annexe pour 2 places - Création de 2 logements en duplex au lieu d'1 logement - Ajout d'une lucarne en toiture

PERMIS DE DÉMOLIR		
COMMUNE DE MASSONGY	1, route de l'Eglise	Démolition totale de la maison
MOUTOTTE Roselyne	3, route de Sous Etraz	Démolition partielle : garage indépendant

Le frelon asiatique

Comment le reconnaître ?

LE FRELON ASIATIQUE EST TRÈS SOUVENT CONFONDU AVEC LE FRELON EUROPÉEN.
VOICI COMMENT LES DIFFÉRENCIER :

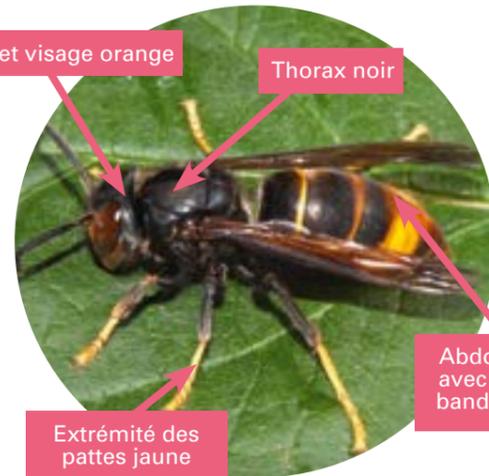
FRELON EUROPEEN VESPA CRABRO



Taille : ouvrière: 25 à 35 mm / reine: 40 mm maxi

- Le frelon européen est reconnaissable à son abdomen à dominante jaune vif, avec des bandes et des dessins noirs sur chaque segment.
- Son thorax est noir et roux, ses pattes et ses ailes sont rousses.
- Sa tête vue de face est jaune. Elle est rousse sur le dessus.
- Il donne une impression de lourdeur lors de ses déplacements au sol et en vol.

FRELON ASIATIQUE VESPA VELUTINA



Taille : ouvrière: 23 à 30 mm / reine: 35 mm maxi

- Le frelon asiatique est à dominante noire, avec une large bande orangée sur l'arrière de l'abdomen.
- Son thorax est entièrement noir, ses ailes sont foncées.
- Sa tête vue de face est orange. Elle est noire sur le dessus.
- Très actif, il est continuellement en mouvement lorsqu'il butine. Il est capable de rester en vol stationnaire dans l'attente d'une proie.

Ces deux espèces de frelons sont très peu agressives lorsqu'elles butinent sur des arbustes en fleurs. Il est possible de s'en approcher et de les observer sans risque de se faire piquer.

LES CONFUSIONS COURANTES



Scolie Colpa sexmaculata
(Pierre Falatico, 2010)



Abeille charpentière Xylocopa violacea
(Pierre Falatico, 2010)



Volucelle zonée Volucella zonaria
(Pierre Falatico, 2005)



Milésie faux-frelon Milesia crabroniformis
(Pierre Falatico, 2009)



Guêpe des buissons Dolichovespula media
(Jeremy Early, 2010)

Le frelon asiatique

Comment le reconnaître ? (suite)

FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique, poursuit sa progression sur le territoire Rhône-alpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité¹ et la santé des abeilles².

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS³, en partenariat avec la FREDON⁴, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

1 Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016
2 Arrêté du 26 décembre 2012

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

FREDON 74 :
04 79 33 46 89 / signalerfrelon74@gmail.com

2017 : progression modérée du nombre de nids découverts

Sur l'ensemble de la région, le nombre de nids observés en 2017 est de 414 (contre 319 en 2016). Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été moins favorables au prédateur que celles des 2 années précédentes (voir Carte 1). Un premier nid a été découvert en Haute-Savoie. Pour la Savoie, aucun signalement n'a été confirmé à ce jour.

Dr Prémila CONSTANTIN
Section apicole GDS Rhône-Alpes

3 FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire
4 FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

Déclaration annuelle de ruches

Du 1^{er} septembre au 31 décembre



La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

À NOTER :

Pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018)

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :
Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
Téléphone : 01 49 55 82 22

